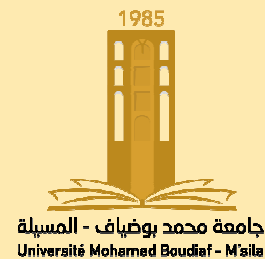




CAHIERS DU LABORATOIRE LA POÉTIQUE ALGÉRIENNE
Est une revue universitaire internationale à comité de lecture
spécialisée en littérature et diverses études critiques
dirigé par le Laboratoire de Poétique Algérienne
Université Mohamed Boudiaf de M'Sila



ISSN : 1112 – 9727
EISSN: 2676 – 1661
ISBN : 2009 – 4756

Éthique de publication

CAHIERS DU LABORATOIRE LA POÉTIQUE ALGÉRIENNE

La publication d'un article suivant le modèle proposé par la revue **CAHIERS DU LABORATOIRE LA POÉTIQUE ALGÉRIENNE** essentielle.

Afin de fournir à nos lecteurs une revue de la plus haute qualité, nous énonçons les principes d'éthique de publication et de déclaration suivant un cadre professionnel. Nos déclarations d'éthique sont basées sur les meilleures pratiques pour les éditeurs de revues.

Il est nécessaire de convenir aux normes de l'éthique attendues pour toutes les parties impliquées au cours de la publication: rédacteurs, auteurs et experts. La revue **CAHIERS DU LABORATOIRE LA POÉTIQUE ALGÉRIENNE** est pleinement engagée dans les bonnes pratiques de publication et assume la tâche de remplir les responsabilités suivantes.

◆◆◆ 01. Tâches de l'éditeur ◆◆◆

◆ **Décision de publication** Le rédacteur en chef de la revue est chargé de décider lequel des articles soumis à la revue doit être publié. L'éditeur peut être guidé par les politiques éditoriales de la revue et contraint par les exigences légales qui seront alors en vigueur concernant la diffamation, la violation du droit d'auteur et le plagiat. L'éditeur peut s'entretenir avec les membres du comité de rédaction ou les réviseurs pour prendre cette décision.

◆ **Expertise équitable** Le rédacteur en chef s'assure que chaque manuscrit reçu est évalué sur son contenu intellectuel sans égard à la race, au sexe, aux croyances religieuses, à l'origine ethnique, à la citoyenneté ou à la philosophie politique des auteurs.

◆ **Confidentialité** Le rédacteur en chef, les membres du comité de rédaction et toute l'équipe éditoriale ne doivent divulguer aucune information sur un manuscrit soumis à quiconque autre que les auteurs du manuscrit; les critiques, les expertises potentielles, les autres conseils éditoriaux de l'éditeur, seront appropriés.

◆ **Divulcation et conflits d'intérêts** Les documents non publiés, divulgués dans un manuscrit soumis, ne seront pas utilisés dans la recherche du rédacteur en chef ou celle des membres du comité de rédaction sans le consentement écrit de l'auteur.



◆◆◆ 02. Tâches des examinateurs ◆◆◆

◆ **Contribution aux décisions éditoriales** L'examen par les pairs aide le rédacteur en chef et le comité de rédaction à prendre des décisions éditoriales, et les communications éditoriales avec l'auteur peuvent également aider l'auteur à améliorer l'article.

◆ **Promptitude** Un arbitre sélectionné qui ne se sent pas qualifié pour examiner la recherche rapportée dans un manuscrit ou qui sait que son examen rapide sera impossible doit en informer l'éditeur et refuser de réviser l'article sur la plate-forme ASJP.

◆ **Confidentialité** Les manuscrits reçus pour examen seront traités comme des documents confidentiels. Ils ne seront pas montrés ou discutés avec d'autres, sauf autorisation de l'éditeur.

◆ **Normes d'objectivité** Les examens doivent être effectués de manière objective. La critique personnelle de l'auteur est inacceptable. Les arbitres doivent exprimer clairement leurs points de vue avec des arguments à l'appui.

◆ **Reconnaissance des sources** Les évaluateurs doivent tenter d'identifier les travaux publiés pertinents qui n'ont pas été cités par les auteurs. Toute déclaration selon laquelle un résultat ou un argument a déjà été rapporté doit être accompagnée de la citation pertinente. L'évaluateur doit également attirer l'attention de l'éditeur sur toute similitude ou chevauchement substantiel entre le manuscrit considéré et tout autre article publié dont il a personnellement connaissance.

◆ **Divulgaration et conflit d'intérêts** Les informations privilégiées obtenues grâce à un examen par les pairs doivent rester confidentielles et ne doivent pas être utilisées à des fins personnelles. Les évaluateurs ne doivent pas considérer les manuscrits dans lesquels ils ont des conflits d'intérêts résultant de relations ou de connexions concurrentielles, collaboratives ou autres avec l'un des auteurs, entreprises ou institutions liés aux articles.

◆◆◆ 03. Tâches des auteurs ◆◆◆

◆ **Normes de reporting** Les auteurs doivent présenter avec précision leur recherche originale et discuter objectivement de son importance. Les manuscrits doivent être édités conformément aux directives de soumission de la revue. Les auteurs sont également responsables de l'édition de la langue avant de soumettre l'article. Les données sous-jacentes doivent être représentées avec précision dans le document. Un article doit contenir suffisamment de détails et de références pour permettre à d'autres de reproduire le travail. Les déclarations frauduleuses ou sciemment inexacts constituent un comportement contraire à l'éthique et sont inacceptables.

◆ **Originalité et plagiat** Les auteurs doivent s'assurer qu'ils ont écrit des œuvres entièrement originales, que l'œuvre ou les paroles d'autres personnes ont été correctement citées ou mentionnées si les auteurs les ont utilisées. La revue **CAHIERS DU LABORATOIRE LA**



POÉTIQUE ALGÉRIENNE se réserve le droit d'utiliser un logiciel de détection de plagiat pour filtrer à tout moment les articles soumis.

◆ **Publication multiple, redondante ou simultanée** Un auteur ne devrait pas en général publier des manuscrits décrivant essentiellement la même recherche dans plus d'une revue ou conférence. Soumettre le même manuscrit à plusieurs revues constitue un comportement de publication contraire à l'éthique et est inacceptable.

◆ **Accès et conservation des données** Les auteurs doivent conserver les données brutes relatives à leur article soumis et doivent les fournir pour examen rédactionnel à la demande du rédacteur en chef.

◆ **Divulgarion et conflits d'intérêts** Tous les auteurs doivent divulguer dans leur manuscrit tout conflit d'intérêts financier ou important qui pourrait être interprété comme influençant les résultats ou l'interprétation de leur manuscrit. Toutes les sources de soutien financier pour le projet doivent être divulguées.

◆ **Auteur de l'article** La déclaration d'auteur doit être limitée uniquement à ceux qui ont apporté une contribution significative à la conception, à la conception (selon le modèle chargé via la plateforme ASJP), à l'exécution et / ou à l'interprétation de l'étude soumise.

◆ **Reconnaissance des sources** Une bonne reconnaissance du travail des autres doit toujours être donnée. Tous les travaux ou paroles d'autres auteurs, contributeurs ou sources doivent être correctement crédités et référencés.

◆ **Erreurs fondamentales dans les œuvres publiées** Lorsqu'un auteur découvre une erreur ou une inexactitude significative dans son propre travail publié, il est de l'obligation de l'auteur d'informer rapidement le rédacteur en chef ou l'éditeur de la revue et de coopérer avec l'éditeur pour retirer ou corriger l'article.